

# Projet agrivoltaïque de Migny

Lettre d'information #1

Avril 2025

## LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Migny. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés. Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours. Des rencontres avec les élus ont été réalisées en 2024.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens.

C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information.

Bonne lecture !

**Swami Dulondel,**

Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

swami.dulondel@rwe.com

## INVITATION

**Nous vous invitons à venir découvrir l'avancement du projet agrivoltaïque,  
en présence de l'équipe projet, à l'occasion de la permanence d'information**

**25 avril 2025**

**17h00-19h00**

**Migny**

Salle de la mairie

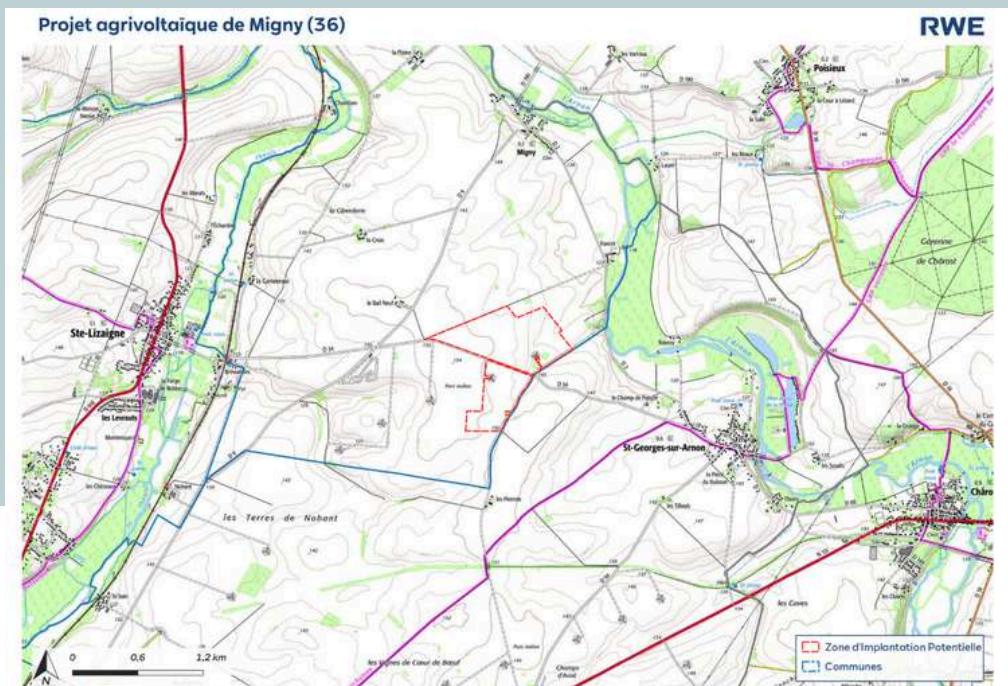
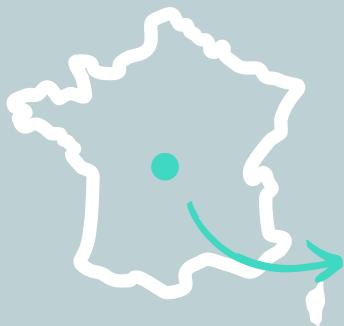
**Passage libre sur la plage horaire**

# Où se situe le projet ?

**ALLIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

## Pourquoi un projet agrivoltaïque à Migny ?

La mise en place de panneaux solaires permettra de développer le projet d'exploitation ovine que souhaite mettre en place l'exploitant, tout en produisant une électricité d'origine renouvelable. Les différentes caractéristiques du projet sont étudiées avec l'agriculteur, pour que le projet soit adaptatif et corresponde à son exploitation projetée.

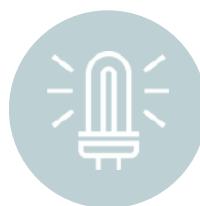


## LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



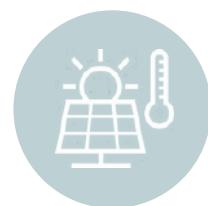
**8400  
foyers**

Un parc agrivoltaïque de 30 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 8400 foyers (ADEME).



**30  
MWc**

La puissance photovoltaïque est de 30 MWc potentiels sur cette zone de 70 ha.



**2029**

Le parc agrivoltaïque de Migny devrait être mis en service à l'horizon 2029.

# Les études relatives au projet

## L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

**L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.**

### Volet écologique

Le volet environnemental de l'étude d'impact repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Les inventaires de cette étude sont réalisés sur un cycle biologique complet (un an). Des experts spécialistes de leur discipline arpencent la zone d'implantation prévisionnelle et ses alentours, selon les saisons et avec une pression d'inventaire fonction des enjeux du site.

Pour ce projet, l'étude faune/flore et sur les zones humides est réalisée par le bureau d'études indépendant Auddicé.



### Volet agricole

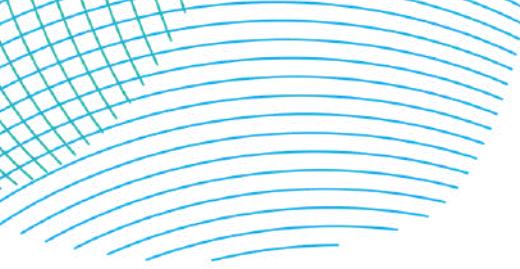
L'étude d'impact environnementale comportera également une étude agricole. Il s'agit d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole au niveau de l'exploitation et du territoire. L'étude comprend une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs du projet, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole. L'objectif final de cette étude est de concevoir un projet avec le plus faible impact sur l'économie agricole du territoire. Pour ce projet, l'étude agricole est réalisée par le bureau indépendant Dynamiques Foncières.

### Volet paysager

Le volet paysager de l'étude d'impact a pour but de décrire le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet, d'analyser l'impact du futur parc photovoltaïque au sol envisagé, et de le restituer notamment à partir de différents points de vue du territoire.

Pour ce projet, l'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Matutina.





# Le photovoltaïque au service de l'agriculture

## L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien et/ou au développement d'une production agricole".

**L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu par l'installation de production électrique à l'agriculture, et de coactivité agricole et énergétique durable.**

**L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.**

## LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE MIGNY

**Le projet agrivoltaïque de Migny vise à allier une exploitation d'élevage ovin et une production photovoltaïque. Les caractéristiques de l'installation photovoltaïque seront déterminées en fonction des études, et des besoins et pratiques actuels et futurs de l'éleveur.**

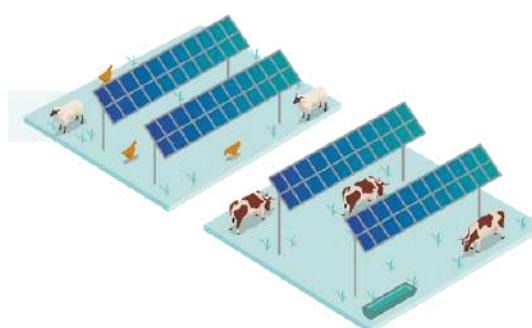
Actuellement, les parcelles agricoles sont exploitées pour de la culture de céréales.

Le projet agrivoltaïque de Migny se construit avec les propriétaires et exploitants agricoles. Il sera composé de panneaux photovoltaïques permettant aux agriculteurs de poursuivre leur activité agricole en dessous ou à proximité. Le modèle de panneau est en cours de définition.

**Le projet solaire apportera, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :**

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (fortes pluies, grêle, sécheresse...) ;
- Amélioration du bien-être animal du troupeau ;
- Amélioration du modèle économique et de la durabilité de l'exploitation ;
- Rémunération complémentaire sur 40 ans pour les exploitants des parcelles permettant de palier certains aléas de marchés et des filières agricoles
- Pérennisation des prairies et de leurs externalités positives dans les territoires (biodiversité, captage de carbone, entretien des paysages, etc...) et maintien de la taille du cheptel bovin existant avec opportunité de le recapitaliser.

\*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus de champs et d'un élevage  
© RWE

# Un projet créateur de valeur

## DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

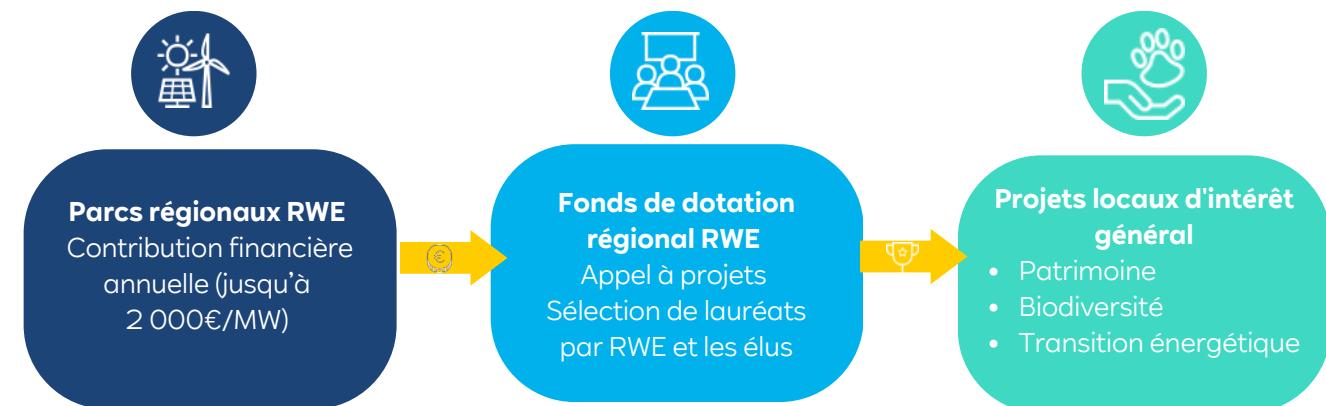
Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* pour un projet solaire de 30 MWc :	20 premières années :	20 dernières années :
	Commune de Migny	48 000 € / an
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	49 000 € / an	110 000€ / an
Département de l'Indre	46 500 € / an	68 300 € / an

\*Simulations estimatives réalisées en janvier 2025, basé sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

## LE FONDS DE DOTATION RWE

RWE abonde également un **fonds régional**, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine. Enfin, et surtout, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.





# Qui sommes-nous ?

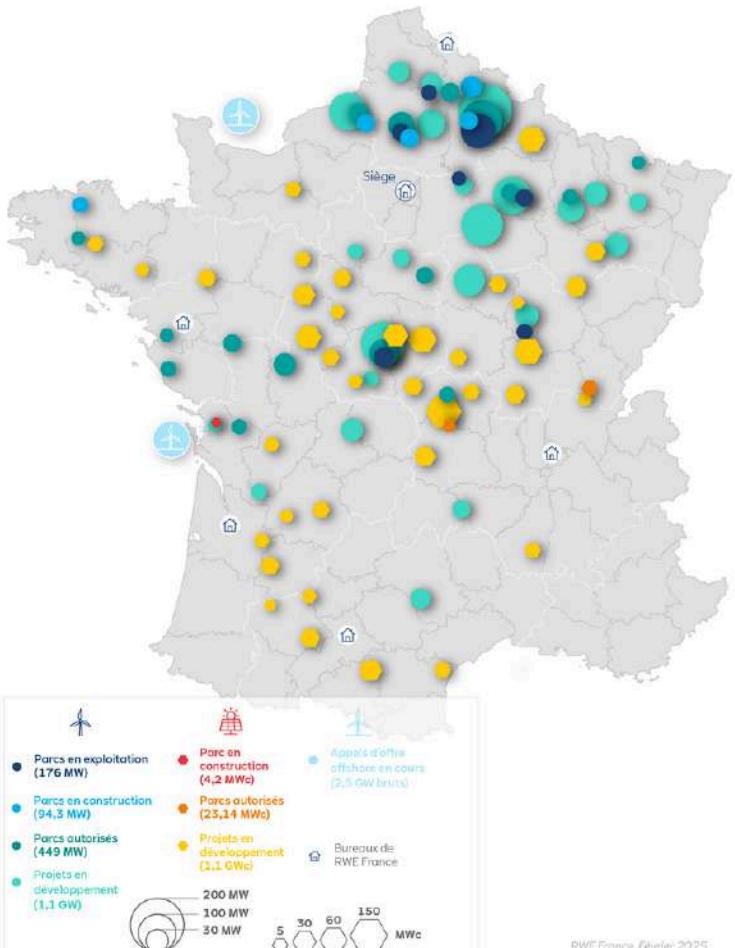
## RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



RWE France, Février 2025

## Contacter le chef de projet



**Swami Dulondel**

Chef de projets solaires

[swami.dulondel@rwe.com](mailto:swami.dulondel@rwe.com)

Venez découvrir le projet :  
<https://migny.parc-solaire.com/>

## Le calendrier et les prochaines étapes

